



RÈGLEMENT CONCOURS DE DESSIN

OUVERT À TOUS ET GRATUIT



À PARTIR DU 15 FÉVRIER 2024 / THÈME : LES COSTUMES

1

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Concours gratuit et ouvert à tous, amateurs non professionnels, à partir de 8 ans selon les catégories suivantes :

- **Catégorie N°1** : 8 à 10 ans ;
- **Catégorie N°2** : 11 à 15 ans ;
- **Catégorie N°3** : 16 et plus.

Accrochage des œuvres par vos soins, le mercredi 20 mars, salle François-Martin de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Une seule participation par personne.

Caractéristiques du dessin :

- Le dessin doit être une œuvre originale, il ne doit pas être plié ;
- Les mentions obligatoires à inscrire au dos sont : nom, prénom, âge, téléphone, email et adresse ;
- Toutes les techniques de dessin sont autorisées. Les mangas sont acceptés ;
- Vous avez la possibilité de fournir un petit texte explicatif de votre œuvre.

ATTENTION : Pas de dessin en 3D, réalisé sur ordinateur ou décalqué, pas de collage, autocollants ou paillettes.

Formats acceptés :

A4 (21 x 29,7 cm) / **A3** (29,7 x 42 cm) / **Feuille Canson®** (24 x 32 cm)

Votre dessin ne devra pas porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Toute participation non complète, non conforme au présent règlement ou déposée après la date limite sera considérée comme nulle. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. La mairie se réserve le droit d'annuler l'inscription en cas de non-respect du règlement.

2

JURY ET GAGNANTS

Le jury sera composé de l'équipe organisatrice du Carnaval. Pour chacune des catégories, 3 œuvres seront sélectionnées et récompensées au regard de la qualité artistique à la majorité des votes. (Soit neuf gagnants au total). Lors de l'exposition, le public aura la possibilité de voter pour son dessin favori par catégorie (soit trois gagnants). Les résultats seront annoncés sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ville de Mâcon. Les 12 gagnants seront contactés par téléphone et se verront remettre leur lot lors d'une cérémonie le vendredi 5 avril à 17h30 à l'Hôtel de Ville.

3

LOTS ET PARTENAIRES

Leur valeur est fixée entre 60 et 130 € - Offerts par nos partenaires et la Ville de Mâcon. Les lots seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville le vendredi 5 avril à 17h30. Les gagnants seront contactés par téléphone. Aucun prix ne sera expédié.

4

EXPOSITION

L'ensemble des dessins seront exposés du 20 au 27 mars dans la salle François MARTIN de l'Hôtel de Ville. Les artistes seront invités à accrocher directement leur dessin le mercredi 20 mars salle François Martin de 9h à 12h et de 14h à 19h.

5

DROITS D'AUTEURS ET AUTORISATION DE PUBLICATION

Les œuvres des 12 gagnants restent la propriété de la Ville de Mâcon. Les candidats autorisent à titre gratuit l'utilisation, la publication, la reproduction de l'image. La Ville de Mâcon s'engage à indiquer les noms des auteurs à chaque utilisation. Les autres dessins pourront être récupérés entre le 8 avril et le 6 mai au service de l'Action Culturelle à l'Hôtel de Ville.